



Procédure avec avocat non respectée

Par **NEVADA**, le **26/03/2014** à **18:17**

Bonjour,rrnrnJe me tourne vers vous car mon affaire est particulière je pense.rnJ'ai été jugé le 10 février 2014 pour alcoolémie au volant. J'ai pris un avocat spécialisé à 2500€.rrnrnAu téléphone, l'avocat me dit que le délibéré en correctionnel sera le 25.rnrnJ'appelle donc son assistante le 25 février qui me dit qu'en fait c'est le 25 mars.rnrnJ'attends donc cette date et je rappelle. Là l'avocat me demande de patienter le lendemain le temps d'avoir le délibéré.rnrnLe lendemain n'ayant toujours pas de retour, je décide de contacter le tribunal directement qui me dit que le délibéré était le 25 février.rnrnJe n'ai donc eu aucune information du cabinet d'avocat sur ce délibéré ce qui fait que ma condamnation a été donnée et que je ne peux plus faire appel.rnrnPuis-je obtenir le remboursement puisque le travail de ce cabinet était de m'avertir du délibéré de manière à faire appel. (je n'ai jamais eu de suivi, ni d'information durant tous ces mois).rrnrnMise à part, dans la condamnation, j'ai une annulation de permis. Je suis commerciale et on me demande une obligation de travail...(incohérent).rrnrnEt lorsque j'appelle cet avocat, il y a jamais de temps...rrnrnMerci de m'aiguiller. Que puis-je faire légalement pour demander réparation.rnrnBien cordialement,

Par **jibi7**, le **26/03/2014** à **20:36**

BonsoirrrnrnDans les situations de litige avec un avocat c'est le bâtonnier qui doit normalement être saisi.rnrnPeut être, vu les enjeux, ne perdriez vous rien à contacter le greffe du tribunal qui vous a jugé pour lui demander si vous ne pourriez ou devriez être signifié du jugement. rnrnIl peut sembler un peu étonnant que vous n'ayez pas assisté à l'audience et donc eu connaissance du délibéré. Peut être découvrirez vous que l'avocat n'y était pas non plus !

Par **NEVADA**, le **28/03/2014** à **01:15**

merci mais c'est quoi un batonnier? merci pour ces conseils...en tous les cas

Par **jibi7**, le **28/03/2014** à **06:47**

Si votre affaire se passe dans l'eurnvous le trouverez icirn<http://www.barreau-evreux.avocat.fr/>